

Important

La vaccination, premier moyen de prévention !

Fiche pratique

### Prévention Collective :

- **Agir sur le réservoir** en empêchant sa constitution :
  - Nettoyer régulièrement les locaux de travail,
  - Mettre à disposition des salariés : lavabo, vestiaires, douches...
  - Lutter contre l'intrusion d'animaux, d'insectes.
- **Agir sur la transmission :**
  - Améliorer la ventilation de l'air des locaux de travail et des postes de travail
  - Confiner les déchets à risque infectieux (DASRI en milieu de soin)

### Prévention individuelle :

- **Hygiène individuelle :**
  - Lavage des mains, corporelle ...
  - Ne pas fumer ou vapoter
- **EPI adaptés selon le poste et les tâches :**
  - Gants, blouse, surblouse, lunettes, protections respiratoires
- **Formation et sensibilisation aux risques biologiques**



## Les risques **BIOLOGIQUES**



Retrouvez l'ensemble de notre documentation  
dans notre espace documentation

<http://www.apst68.fr>



Tout salarié travaillant dans un environnement l'exposant à des agents biologiques c'est-à-dire des micro-organismes (virus, bactéries, champignons, parasites ...) pouvant être à l'origine d'effet néfaste sur la santé est concerné par le risque biologique.

## → Les différents types d'agent biologique

On distingue 4 groupes d'agents biologiques différents :

Nature du risque	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Susceptible de provoquer une maladie chez l'homme	Non	Oui	Grave	Grave
Constitue un danger pour les travailleurs	-	Oui	Sérieux	Sérieux
Propagation dans la collectivité	-	Peu probable	Possible	Risque élevé
Existence d'une prophylaxie ou d'un traitement efficace	-	Généralement oui	Généralement oui	Généralement non

Source : INRS, dossier risques biologiques

## → Les voies de pénétration



## → Les effets sur la santé ?

L'exposition à des agents biologiques peut entraîner 4 types de répercussions sur la santé :

- **Infections** : pénétration et multiplication de micro-organismes (hépatite, tuberculose, légionellose...).
- **Allergies** : réaction d'hypersensibilité du système immunitaire face à un allergène (moisissures, poumon du fermier...).
- **Effets toxiques** : troubles causés par des toxines d'agents biologiques (tétanos...).
- **Cancers** : liés à certaines infections chroniques (ex. VHB → cancer du foie).

## → Métiers concernés

- Les métiers de la santé
- Les services à la personne
- Les métiers de la petite enfance
- Le secteur animalier (notamment par transmission de l'animal à l'homme provoquant des maladies nommées **zoonose**)
- Les industries agroalimentaires
- Les salariés travaillant dans le traitement ou l'élimination des déchets
- Les industries ou laboratoires pharmaceutique.

## → Quel suivi pour les salariés exposés ?

- Les salariés exposés aux agents biologiques de **groupe 2** bénéficient d'un **Suivi Individuel Adapté (SIA)** avec une Visite d'Information et de Prévention (VIP) au moins tous les 3 ans.
- Les salariés exposés aux agents biologiques de **groupe 3 ou 4** bénéficient d'un **Suivi individuel Renforcé (SIR)** avec une visite en Santé au Travail tous les 2 ans et une visite médicale d'aptitude au moins tous les 4 ans avec le médecin du travail.

